

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

**Catégorie de société à court terme NordOuest**  
**Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest**  
**Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest**  
**Catégorie de société croissance et revenu NordOuest**  
**Catégorie de société d'actions américaines NordOuest**  
**Catégorie de société EAEO NordOuest**  
**Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest**  
**Catégorie de société mondiale croissance et revenu NordOuest**  
**Catégorie de société Spécialisée d'actions NordOuest**  
**Catégorie de société Spécialisée d'innovations NordOuest**  
**(actions de série A)**  
**Portefeuille Quadrant de catégorie de société équilibré croissance NordOuest**  
**Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance NordOuest**  
**Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance mondiale NordOuest**  
**Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions mondiales NordOuest**  
**Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions NordOuest**  
**(actions de série A et actions de série F)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 26 septembre 2007 concernant le placement d'actions de série A de : Catégorie de société à court terme NordOuest, Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest, Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest, Catégorie de société croissance et revenu NordOuest, Catégorie de société d'actions américaines NordOuest, Catégorie de société EAEO NordOuest, Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest, Catégorie de société mondiale croissance et revenu NordOuest, Catégorie de société Spécialisée d'actions NordOuest et de Catégorie de société Spécialisée d'innovations NordOuest et concernant le placement d'actions de série A et de série F de : Portefeuille Quadrant de catégorie de société équilibré croissance NordOuest, Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance NordOuest , Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance mondiale NordOuest, Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions mondiales NordOuest et Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions NordOuest .

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1161943

Décision n°: 2007-MC-2115

**Catégorie mondiale ISR Summa Investors**  
**Catégorie mondiale Leaders en environnement Summa Investors**  
**(actions de la série A et de la série B)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 septembre 2007 concernant le placement d'actions de la série A et de la série B.

Le visa prend effet le 24 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1160912

Décision n°: 2007-MC-2094

### **EnerVest FTS Limited Partnership 2007 II**

Visa du prospectus provisoire du 26 septembre 2007 concernant le placement d'un maximum de 600 000 parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Blackmont Capital Inc.  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1161833

Décision n°: 2007-MC-2098

**Fonds d'actions canadiennes Souverain**  
**Fonds d'actions américaines Souverain**  
**Fonds d'actions outre-mer Souverain**  
**Fonds d'actions mondiales Souverain**  
**Fonds d'actions marchés émergents Souverain**  
**Fonds à revenu fixe canadien Souverain**  
**Fonds du marché monétaire Souverain**  
**(parts de catégorie D)**  
**Fonds à revenu fixe Plus Souverain**  
**(parts des catégories A, B, D, F et O)**  
**Portefeuille diversifié de revenu mensuel Souverain**  
**(parts des catégories D-5 et D-7)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts de catégorie D de : Fonds d'actions canadiennes Souverain, Fonds d'actions américaines Souverain, Fonds d'actions outre-mer Souverain, Fonds d'actions mondiales Souverain, Fonds d'actions marchés émergents Souverain, Fonds à revenu fixe canadien Souverain et de Fonds du marché monétaire Souverain, concernant le placement de parts des catégories A, B, D, F et O de Fonds de revenu fixe Plus Souverain et concernant le placement de parts des catégories D-5 et D-7 de Portefeuille diversifié de revenu mensuel Souverain.

Le visa prend effet le 24 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1160937

Décision n°: 2007-MC-2108

### **Fonds de placement immobilier Cominar**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 25 septembre 2007 concernant le placement d'un emprunt de 110 000 000 \$ en débetures convertibles subordonnées et non garanties à 5,80 % de série C, échéant le 30 septembre 2014.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Scotia Capitaux Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1161443

Décision n°: 2007-MC-2088

### **Fonds Ethical Funds® Dividendes internationaux (parts de catégories, A, D et F)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 septembre 2007 concernant le placement de parts de catégories A, D et F.

Le visa prend effet le 21 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1160697

Décision n°: 2007-MC-2091

### **Fonds immobilier mondial INVESCO (parts de série A, de série F, de série I, de série T4, de série T6 et de série T8)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts de série A, de série F, de série I, de série T4, de série T6 et de série T8.

Le visa prend effet le 24 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1160958

Décision n°: 2007-MC-2106

### **Fonds mondial ISR Summa Investors Fonds mondial Leaders en environnement Summa Investors (parts)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 24 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1160907

Décision n°: 2007-MC-2092

### **Mavrix TSX Venture Graduation Fund**

Visa du prospectus provisoire du 25 septembre 2007 concernant le placement d'un maximum de 5 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une part de fiducie et d'un demi-bon de souscription de part, au prix de 10,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
Scotia Capitaux Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
Blackmont Capital Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
MGI Valeurs Mobilières Inc.  
Wellington West Capital Inc.  
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
Industrielle Alliance Valeurs Mobilières  
IPC Securities Corporation  
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.  
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1161850

Décision n°: 2007-MC-2100

### **Redline Communications Group Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 24 septembre 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1160818

Décision n°: 2007-MC-2086

## 6.6.1.2 Prospectus définitifs

**Allen-Vanguard Corporation**

Visa pour le prospectus simplifié du 21 septembre 2007 de Allen-Vanguard Corporation concernant le placement de :

1. 36 317 000 actions ordinaires au prix de 9,50 \$ l'action;
2. 3 575 100 bons de souscription, auprès des arrangeurs ou des membres du même groupe, chaque bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 9,50 \$.

Le visa prend effet le 21 septembre 2007.

Courtier(s):

Marchés des Capitaux Genuity  
Paradigm Capital Inc.  
Partenaires Versant Inc. (Les)  
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1154515

Décision n°: 2007-MC-2087

**Allen-Vanguard Corporation**

Visa pour le prospectus simplifié du 21 septembre 2007 de Allen-Vanguard Corporation concernant le placement de 14 650 000 actions ordinaires devant être émises à l'exercice de 14 650 000 bons de souscription spéciaux antérieurement émis en échange des 14 650 000 reçus de souscription, chaque reçu de souscription ayant été vendu au prix de 6,85 \$.

Le visa prend effet le 21 septembre 2007.

Courtier(s):

Paradigm Capital Inc.  
Partenaires Versant Inc. (Les)  
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1158387

Décision n°: 2007-MC-2089

**Brompton 2007 Flow-Through LP**

Visa pour le prospectus du 27 septembre 2007 de Brompton 2007 Flow-Through LP concernant le placement de 1 200 000 parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 28 septembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.

Financière Banque Nationale Inc.  
Scotia Capitaux Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
Raymond James Ltée  
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
Blackmont Capital Inc.  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
Corporation Recherche Capital  
Wellington West Capital Inc.  
IPC Securities Corporation  
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1150442

Décision n°: 2007-MC-2128

### **Canadian Natural Resources Limited**

Visa pour le prospectus préalable du 25 septembre 2007 de Canadian Natural Resources Limited concernant le placement de billets à moyen terme d'un capital total de 3 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1157990

Décision n°: 2007-MC-2114

### **Fonds communs de placement LODH Opus**

Visa pour le prospectus simplifié du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts des séries P, S et L de :

Fonds commun d'actions canadiennes diversifiées LODH Opus  
Fonds commun d'actions américaines LODH Opus  
Fonds commun d'actions canadiennes de petite capitalisation LODH Opus  
Fonds commun d'actions Europe, Australie, Extrême-Orient LODH Opus  
Fonds commun de marché monétaire LODH Opus  
Fonds commun de revenu fixe LODH Opus

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1125018

Décision n°: 2007-MC-2117

### **Fonds de placement immobilier Cominar**

Visa pour le prospectus simplifié du 2 octobre 2007 de Fonds de placement immobilier Cominar concernant le placement d'un capital global de 126 500 000 \$ de débetures convertibles subordonnées et non garanties à 5,80 % de série C.

Le visa prend effet le 2 octobre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Scotia Capitaux Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1161443

Décision n°: 2007-MC-2145

### **Fonds Dynamique**

Visa pour le prospectus simplifié du 25 septembre 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F, I et O de :

Catégorie mondiale de découverte Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1145064

Décision n°: 2007-MC-2102

### **Fonds Dynamique**

Visa pour le prospectus simplifié du 25 septembre 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F, I et O de :

Catégorie Valeur EAFE Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1145063

Décision n°: 2007-MC-2103

### **Fonds Mavrix**

Visa pour le prospectus simplifié du 24 septembre 2007 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie F de :

Fonds Asie-Pacifique Mavrix

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1153779

Décision n°: 2007-MC-2104

### **Front Street Resource Performance Fund Ltd.**

Visa pour le prospectus du 28 septembre 2007 de Front Street Resource Performance Fund Ltd. concernant le placement d'un maximum de 10 808 275 unités, chaque unité étant composée d'une action de participation et d'un bon de souscription d'action de participation.

Le visa prend effet le 28 septembre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Raymond James Ltée  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 MGI Valeurs Mobilières Inc.  
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1156282

Décision n°: 2007-MC-2135

### **Milk Capital Corp.**

Visa pour le prospectus du 26 septembre 2007 de Milk Capital Corp. concernant le placement :

1. de 10 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action;
2. d'une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir 1 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. d'options auprès des administrateurs et membres de la direction de Milk Capital Corp. permettant d'acquérir 1 440 000 actions ordinaires;
4. d'options de bienfaisance auprès d'organismes de bienfaisance admissibles permettant d'acquérir 144 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1132077

Décision n°: 2007-MC-2112

### **Portefeuilles Méritage**

Visa pour le prospectus simplifié du 25 septembre 2007 concernant le placement de parts de série Conseillers et de série F de :

- Portefeuille Méritage actions canadiennes
- Portefeuille Méritage actions mondiales
- Portefeuille Méritage actions américaines
- Portefeuille Méritage actions internationales
- Portefeuille Méritage Conservateur
- Portefeuille Méritage Modéré
- Portefeuille Méritage Équilibré
- Portefeuille Méritage Croissance
- Portefeuille Méritage Actions
- Portefeuille Méritage revenu Conservateur
- Portefeuille Méritage revenu Modéré
- Portefeuille Méritage revenu Équilibré
- Portefeuille Méritage revenu Croissance
- Portefeuille Méritage revenu Actions

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1144976

Décision n°: 2007-MC-2095

### **Qwest Energy 2007-II Flow-Through Limited Partnership**

Visa pour le prospectus du 27 septembre 2007 de Qwest Energy 2007-II Flow-Through Limited Partnership concernant le placement de 1 200 000 parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 28 septembre 2007.

Courtier(s):

- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Scotia Capitaux Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Corporation Canaccord Capital
- Raymond James Ltée
- Wellington West Capital Inc.
- Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
- Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1156080

Décision n°: 2007-MC-2131

**Sierra Wireless, Inc.**

Visa pour le prospectus simplifié du 27 septembre 2007 de Sierra Wireless, Inc. concernant le placement de 4 025 000 actions ordinaires au prix de 22,40 \$ US l'action.

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1159884

Décision n°: 2007-MC-2124

**Société en commandite accréditive 2007 Connor, Clark & Lunn**

Visa pour le prospectus du 24 septembre 2007 de Société en commandite accréditive 2007 Connor, Clark & Lunn concernant le placement de 800 000 parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Financière Banque Nationale Inc.  
Partenaires Financiers Richardson Limitée  
Scotia Capitaux Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
Blackmont Capital Inc.  
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1144171

Décision n°: 2007-MC-2097

**Stone 2007-II Flow-Through Limited Partnership**

Visa pour le prospectus du 25 septembre 2007 de Stone 2007-II Flow-Through Limited Partnership concernant le placement de 1 000 000 de parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.

Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Wellington West Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 IPC Securities Corporation  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Gestion de capitaux Rothenberg Inc.

Numéro de projet Sédar: 1145992

Décision n°: 2007-MC-2129

### **Universal Energy Group Ltd.**

Visa pour le prospectus simplifié du 24 septembre 2007 de Universal Energy Group Ltd. concernant le placement de débentures subordonnées non garanties convertibles à 6,00 % échéant en 2014, pour un capital total de 103 500 000 \$.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.

Numéro de projet Sédar: 1158841

Décision n°: 2007-MC-2113

#### 6.6.1.3 Modifications du prospectus

### **Fonds BMO**

Visa pour la modification n° 1 du 19 septembre 2007 du prospectus simplifié du 2 mai 2007 concernant le placement de parts de :

BMO Fonds de bons du Trésor  
 BMO Fonds du marché monétaire  
 BMO Fonds du marché monétaire AIR MILES<sup>MD†</sup>  
 BMO Fonds prestige du marché monétaire  
 BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme  
 BMO Fonds d'obligations  
 BMO Fonds de revenu mensuel  
 BMO Fonds universel d'obligations  
 BMO Fonds diversifié de revenu  
 BMO Fonds mondial de revenu mensuel  
 BMO Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé  
 BMO Fonds de fiducies de revenu  
 BMO Fonds de l'allocation de l'actif

BMO Fonds de dividendes  
 BMO Fonds indice-actions  
 BMO Fonds d'actions  
 BMO Fonds américain indice-actions  
 BMO Fonds américain de croissance  
 BMO Fonds d'actions américaines  
 BMO Fonds indice international  
 BMO Fonds international d'actions  
 BMO Fonds de dividendes nord-américains  
 BMO Fonds européen  
 BMO Fonds japonais  
 BMO Fonds spécial d'actions  
 BMO Fonds américain spécial d'actions  
 BMO Fonds de ressources  
 BMO Fonds de métaux précieux  
 BMO Fonds mondial science et technologie  
 BMO Fonds des marchés en développement  
 BMO Fonds du marché monétaire en dollars US  
 BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US  
 BMO Fonds indice-actions en dollars US  
 BMO Catégorie revenu à court terme de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie dividendes de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie actions canadiennes de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie mondiale de dividendes (*auparavant BMO Catégorie mondiale équilibrée*) de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie actions américaines de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie mondiale d'actions de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Catégorie Chine élargie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Fonds Étape Plus<sup>MC</sup> 2015 de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Fonds Étape Plus<sup>MC</sup> 2020 de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Fonds Étape Plus<sup>MC</sup> 2025 de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Fonds Étape Plus<sup>MC</sup> 2030 de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.  
 BMO Portefeuille sécurité FondSélect<sup>MC</sup>  
 BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MC</sup>  
 BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MC</sup>  
 BMO Portefeuille croissance dynamique FondSélect<sup>MC</sup>

Cette modification est faite à la suite du changement de fiduciaire des Fonds de fiducie, de l'entrée en fonction du comité d'examen indépendant, le 12 septembre 2007, et des changements des administrateurs de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.

Le visa prend effet le 26 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1070517

Décision n°: 2007-MC-2105

### **Fonds Claymore ETF**

Visa pour la modification n° 2 du 21 septembre 2007 du prospectus du 5 avril 2007 concernant le placement de parts de catégorie Advisor de :

Claymore Global Monthly Yield Hog ETF

Cette modification est faite à la suite de l'ajout de renseignements supplémentaires pour clarifier l'objectif et la stratégie de placement du Fonds.

Le visa prend effet le 28 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1038459

Décision n°: 2007-MC-2130

## Fonds mutuels CI

Visa pour la modification n° 1 du 17 septembre 2007 du prospectus simplifié du 20 juillet 2007 concernant le placement de :

Catégorie de société Portefeuille géré Select 100r (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 80r20a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 70r30a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 60r40a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 50r50a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 40r60a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 20r80a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 100a (actions des catégories A, F, W et I)  
 Catégorie de société d'actions américaines CI (actions des catégories A et F)  
 Catégorie de société valeur américaine CI (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société de placements canadiens CI (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société mondiale CI (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société valeur mondiale CI (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société Harbour (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société de croissance et de revenu étrangers Harbour (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société de revenu et de croissance Harbour (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société dividendes Signature (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société revenu élevé Signature (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société de croissance et de revenu Signature (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société canadienne sélect Signature (actions des catégories A, F et I)  
 Catégorie de société mondiale Synergy (actions des catégories A, F et I)

Série Portefeuilles équilibrée (parts des catégories A, F et I)  
 Série Portefeuilles croissance équilibrée (parts des catégories A, F et I)  
 Série Portefeuilles croissance (parts des catégories A, F et I)  
 Série Portefeuilles croissance maximale (parts des catégories A, F et I)

Cette modification est faite à la suite de l'introduction de nouvelles catégories de titres pour ces Fonds.

Le visa prend effet le 25 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1123716, 1030449

Décision n°: 2007-MC-2096

### Fonds Placements Franklin Templeton

Visa pour la modification n° 1 du 21 septembre 2007 du prospectus simplifié du 27 juillet 2007 concernant le placement de parts de séries A, F, O, R, S et T de :

Portefeuille équilibré mondial Franklin Templeton

et d'actions de séries A, F et O de :

Portefeuille de catégorie de société équilibrée mondiale Franklin Templeton

Cette modification est faite à la suite à l'ajout de nouvelles séries d'actions R S et T au Portefeuille de catégorie de société équilibrée mondiale Franklin Templeton et au changement de la dénomination sociale de ces deux Fonds.

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1124227

Décision n°: 2007-MC-2109

### Fonds Placements Franklin Templeton

Visa pour la modification n° 2 du 21 septembre 2007 du prospectus simplifié du 12 juin 2007 concernant le placement d'actions de séries A, F, I et O (à moins d'indication contraire) de :

Catégorie de société internationale d'actions Templeton  
 Catégorie de société de croissance multinationale Bissett  
 Catégorie de société équilibrée canadienne Bissett (actions de séries A, F et O)  
 Catégorie de société Balise Mutual  
 Catégorie de société Découverte Mutual  
 Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Templeton  
 Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Portefeuille de catégorie de société de croissance canadienne Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Portefeuille de catégorie de société de croissance mondiale Franklin Templeton  
 Portefeuille de catégorie de société de croissance maximale Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin Templeton (actions de séries A, F et O)  
 Portefeuille de revenu diversifié Franklin Templeton (parts des séries A, F, I et O)  
 Portefeuille équilibré de revenu Franklin Templeton (parts des séries A, F, I, O, R, S et T)  
 Portefeuille équilibré de croissance Franklin Templeton (parts des séries A, F, I, O, R, S et T)  
 Portefeuille de croissance Franklin Templeton (parts des séries A, F, I, O, R et T)  
 Portefeuille de croissance canadienne Franklin Templeton (parts des séries A, F et O)  
 Portefeuille de croissance mondiale Franklin Templeton (parts des séries A, F, I, O, R et T)  
 Portefeuille de croissance maximale Franklin Templeton (parts des séries A, F, I et O)

Cette modification est faite à la suite de l'ajout d'une série supplémentaire de titres pour ces Fonds.

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1100485

Décision n°: 2007-MC-2110

### Portefeuilles privés BMO Harris

Visa pour la modification n° 1 du 19 septembre 2007 du prospectus simplifié du 1er novembre 2006 concernant le placement de parts de :

Portefeuille de revenu diversifié BMO Harris (*auparavant Portefeuille diversifié de fiducies BMO Harris*)

Cette modification est faite à la suite du changement des objectifs de placement, des stratégies de placement, de la politique en matière de distributions et de la dénomination sociale du Fonds.

Le visa prend effet le 27 septembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 998446

Décision n°: 2007-MC-2101

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

#### Euro Ressources S.A.

Vu le placement de droits de Euro Ressources S.A. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 25 septembre 2007 (la « notice d'offre »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 16 avril 2007, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.1 (l'« avis ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») en date du 26 avril 2007 relativement à l'opération visée par la notice d'offre dans un délai de dix jours à compter de la réception de l'avis;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte le placement par l'émetteur de 50 492 884 droits de souscription permettant de souscrire à au plus 10 098 576 actions ordinaires, soit cinq droits de souscription pour une action ordinaire au prix de 0,75 €, le tout conformément aux informations présentées dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2007.

(s) *Benoit Dionne*  
Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1083795

Décision n°: 2007-MC-2093

### **Genizon BioSciences inc.**

Vu la demande présentée par Genizon BioSciences inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 septembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de :

1. 14 394 actions privilégiées convertibles à droit vote subalterne catégorie D (les « actions privilégiées de catégorie D ») à un prix de 1,54375 \$ par action;
2. 2 159 bons de souscription permettant chacun d'acquérir une action privilégiée catégorie D, au prix d'exercice de 1,54375 \$ par action;
3. 20 697 732 actions privilégiées convertibles à droit vote subalterne catégorie E (les « actions privilégiées de catégorie E ») à un prix de 1,54375 \$ par action;
4. 3 644 738 bons de souscription permettant chacun d'acquérir une action privilégiée catégorie E, au prix d'exercice 1,54375 \$ CA par action;

le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

(s) *Louis Auger*  
 Louis Auger  
 Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1158907

Décision n°: 2007-MC-2141

### **6.6.3 Déclarations de placement avec dispense**

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

### AAER Inc.

#### Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 111 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

#### Description du placement :

Placement de 5 796 857 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité. De plus, 579 686 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

#### Date du placement :

Le 15 août 2007

#### Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

#### Date du dépôt :

Le 23 août 2007

### Afri-Can, Société de minéraux marins

#### Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 22 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

#### Description du placement :

Placement de 17 503 332 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 \$ l'unité. De plus, 242 033 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

#### Dates du placement :

Le 24 août 2007

#### Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

#### Date du dépôt :

Le 4 septembre 2007

### Apollo Overseas Partners (Delaware) VII, L.P.

#### Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

#### Description du placement :

Placement de 2 parts pour une valeur globale de 42 348 000 \$.

Date du placement :  
 Le 30 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 12 septembre 2007

### **Athlone Global Security Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 76 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 13 865 000 actions ordinaires en échange de 13 865 000 actions ordinaires de Athlone Global Security, Inc. (Delaware) et de 20 295 000 actions ordinaires au prix de 2,00 \$ l'action. De plus, 699 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 23 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 août 2007

### **Athabasca Oil Sands Corp.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 17 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 406 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 4 846 200 actions ordinaires accréditives au prix de 8,50 \$ l'action, de 4 846 200 bons de souscription d'actions ordinaires accréditives et de 29 011 200 actions ordinaires au prix de 7,00 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 21 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.5 du Règlement 45-106  
 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 4 septembre 2007

### **BioMatera Inc.**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 2 267 actions ordinaires de catégorie A au prix de 88,22 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 30 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.14 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 7 septembre 2007

**Black Pearl Minerals Consolidated Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 7 597 500 actions ordinaires accréditives au prix de 0,20 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 28 août 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 7 septembre 2007

**Copper Fox Metals Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 40 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 5 772 400 actions ordinaires accréditives au prix de 1,25 \$ l'action et de 2 169 635 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaires, au prix de 1,10 \$ l'unité. De plus, 525 411 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 15 août 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 10 septembre 2007

**Day4 Energy Inc. Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 40 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 16 715 unités, chacune étant composée de débentures subordonnées non garanties, convertibles, à 12 %, échéant le 6 septembre 2009 et de bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 16 715 000 \$.

## Date du placement :

Le 6 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 12 septembre 2007

**Drake Pacific Enterprises Ltd.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 180 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,21 \$ l'unité et de 2 734 000 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité. De plus, 53 376 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 juillet 2007

### **Enbridge Gas New Brunswick Limited Partnership**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 645 unités au prix de 1 030 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 28 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 septembre 2007

### **Exploration Dios Inc.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 33 333 actions ordinaires à un prix réputé de 0,75 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 5 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 septembre 2007

### **First Gold Exploration Inc.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 400 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,14 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 7 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)  
 2.13 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 14 septembre 2007

### **GAM Diversity Inc.**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 18 169,43 actions ordinaires pour une valeur globale de 14 208 469 \$.  
 Date du placement :  
 Le 29 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 12 septembre 2007

### **General Motors Acceptance Corporation of Canada, Limited**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de billets pour une valeur globale de 7 111 531,46 \$.  
 Dates du placement :  
 Le 4 et 7 septembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 13 septembre 2007

### **Indian Ocean Gems Company**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 200 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité.  
 Date du placement :  
 Le 29 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 11 septembre 2007

### **Intercâble ICH inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 26 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :

Placement de 8 280 000 actions ordinaires, au prix de 0,05 \$ l'action.

Date du placement :

Le 11 septembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 mars 2007

### **Intercâble ICH inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 26 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 5 780 000 actions ordinaires, au prix de 0,05 \$ l'action.

Date du placement :

Le 13 octobre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 mars 2007

### **Markland Resource Development Incorporated**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 22 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 962 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,40 \$ l'action et de 468 000 actions ordinaires, au prix de 1,25 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **Mines Virginia Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 15 000 actions ordinaires, à un prix réputé de 7,10 \$ l'action.

Date du placement :

Le 13 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

**Replicor Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 33 617 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1,50 \$ l'action.

## Dates du placement :

Les 10, 17 et 20 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 20 septembre 2007

**Ressources Dianor Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 666 666 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,75 \$ l'action, de 1 666 667 actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action et de 2 166 667 bons de souscription d'actions ordinaires.

## Date du placement :

Le 6 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 13 septembre 2007

**Ressources Golden Goose Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 500 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,80 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 4 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 5 septembre 2007

**Ressources KWG Inc.**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 106 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,05 \$ l'unité.

## Date du placement :

Le 11 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.24 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 13 septembre 2007

**Ressources Thregold Inc. (Les)**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 26 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 699 642 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,35 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 12 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

**Ressources Thregold Inc. (Les)**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires, au prix de 0,35 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 18 septembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

**Rolland Énergie Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 879 999 actions ordinaires et de 1 879 999 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,15 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 6 juin 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 15 juin 2007

**Searidge Technologies Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement d'une débenture convertible, pour une valeur globale de 100 000 \$.

## Date du placement :

Le 14 septembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.30 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 septembre 2007

### **Skyline Apartment Real Estate Investment Trust**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 52 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 992 403 parts de fiducie, au prix de 10,20 \$ la part.  
 Date du placement :  
 Le 14 septembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 septembre 2007

### **Verb Exchange Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 76 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 17 250 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité et de 6 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,10 \$ l'action. De plus, 1 020 943 bons de souscription ont été émis à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 21 septembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.14 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 26 septembre 2007

### **Wavesat Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 3 emprunts convertibles, de 535 714 bons de souscription catégorie B et de 446 428 actions catégorie B, pour une valeur globale de 1 500 007,47 \$.  
 Date du placement :  
 Le 3 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 10 août 2007

**Information corrigée**

Bulletin 2007-02-09, vol 4, no° 6

**Petrovest Exploration & Production Corporation**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 13 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de **625 000** actions ordinaires accréditives au prix de 1,00\$ l'action et de **208 334** actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'action.

Dates du placement :

Les 29 et **30** décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

**2.9 du Règlement 45-106**

Date du dépôt :

Le 9 janvier 2007

Bulletin 2007-07-13, vol 4, no° 28

**Walton Brant County Land 1 Investment Corporation**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 175 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de **308 814** actions ordinaires, catégorie B, non-votante, au prix de 10,00\$ l'action.

Date du placement :

Le 1er juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 juin 2007

Bulletin 2007-07-27, vol 4, no° 30

**TTI Turner Technology Instruments Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 6 566 actions ordinaires catégorie B, au prix de 9,90 \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 juillet **2007**

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 juillet 2007

Bulletin 2007-09-07, vol 4, no° 36

### **Pavilion Energy Corp.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de **10** souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 580 000 actions ordinaires, au prix de 0,85 \$ l'action.

Date du placement :

Le 8 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 août 2007

## **SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

### **ABC Fundamental Value Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 7 072,24 parts, au prix de 21,21 \$ la part.

Date du placement :

Le 31 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 septembre 2007

### **Citigroup Masters V Offshore L.P.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 500 parts, au prix de 1 000,00 \$ US la part.

Date du placement :

Le 30 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 septembre 2007

### **Claymore Oil Sands sector ETF**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 400 actions, pour une valeur globale de 9 899,58 \$.

Date des placements :

Le 26 juillet et 27 juillet 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 août 2007

### **CMC Markets Canada Inc.**

Souscripteurs :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Les placements ont eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de 27 contrats pour différence, pour une valeur globale de 243 100,00 \$.  
 Date des placements :  
 Du 14 août au 23 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 30 août 2007

### **Consumer Staples Select Sector SPDR Fund**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 37 000 actions, au prix de 28,74 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 26 juillet 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 août 2007

### **Ecofin Special Situations Utilities Fund Limited**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 5 000 parts, au prix de 100,00 \$ US la part.  
 Date du placement :  
 Le 1<sup>er</sup> août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 1<sup>er</sup> août 2007

### **FIER Boreal 02, société en commandite**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 4 000 000 de parts au prix de 1,00 \$ la part.

Date du placement :  
17 septembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.10 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 septembre 2007

#### **FIER Croissance Durable, société en commandite**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 3 750 000 parts au prix de 1,00 \$ la part.  
Date du placement :  
29 août 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106 et la décision no 2007-MC-0668.  
Date du dépôt :  
Le 27 septembre 2007

#### **F.I.E.R.T.E., Société en commandite**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de huit souscripteurs au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 1 320 000 parts au prix de 1,00 \$ la part.  
Date du placement :  
28 août 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 septembre 2007

#### **Fonds Hexavest Actions canadiennes**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 11 283 parts, pour une valeur globale de 11 289 711,00 \$.  
Date des placements :  
Du 29 septembre au 31 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 février 2007

#### **Fonds Hexavest États-Unis**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 204 542 parts, pour une valeur globale de 17 040 649,00 \$.

Date des placements :  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 février 2007

### **Fonds Hexavest Europac**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 23 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 408 635 parts, pour une valeur globale de 171 447 211,00 \$.  
Date des placements :  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 février 2007

### **Fonds Hexavest Europe**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 297 322 parts, pour une valeur globale de 2 365 282,00 \$.  
Date des placements :  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 février 2007

### **Fonds Hexavest Mondial**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.  
Les placements ont eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.  
Description des placements :  
Placements de 290 250 parts, pour une valeur globale de 214 709 708,00 \$.  
Date des placements :  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 février 2007

### **Fonds Hexavest Pacifique**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :

Placements de 181 702 parts, pour une valeur globale de 1 134 566,00 \$.

Date des placements :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

### **Fonds Hexavest Répartition tactique d'actifs**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 22 964 parts, pour une valeur globale de 2 270 132,00 \$.

Date des placements :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

### **Health Care Select Sector SPDR Fund**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 71 000 actions, pour une valeur globale de 2 640 850,36 \$.

Date des placements :

Le 25 juillet et 26 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **HRS Diversified Fund PCC Limited**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 340 000 actions de catégorie F2 au prix de 103,71 \$ l'action.

Date du placement :

31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 septembre 2007

### **iShares CDN S&P/TSX Capped Energy Index Fund**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 5 000 actions, pour une valeur globale de 477 939,57 \$.

Date des placements :

Le 5 juillet et 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

#### **iShares CDN S&P/TSX Capped REIT Index Fund**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 actions, au prix de 16,41 \$ l'action.

Date du placement :

Le 27 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

#### **iShares MSCI EAFE Index Fund**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 205 861 actions, pour une valeur globale de 17 973 040,64 \$.

Date des placements :

Le 29 juin, 17 juillet et 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

#### **iShares MSCI Emerging Markets Index Fund**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 35 375 actions, pour une valeur globale de 5 120 019,86 \$.

Date des placements :

Le 17 juillet et 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

#### **iShares Russell 1000 Growth Index Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 932 actions, au prix de 65,56 \$ l'action.

Date du placement :

Le 17 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **iShares Russell 1000 Value Index Fund**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 40 906 actions, pour une valeur globale de 3 678 958,06 \$.

Date des placements :

Le 17 juillet et 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **iShares Russell 2000 Growth Index Fund**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 87 104 actions, pour une valeur globale de 7 707 037,30 \$.

Date des placements :

Le 17 juillet et 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **iShares Russell 2000 Value Index Fund**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 768 actions, au prix de 88,86 \$ l'action.

Date du placement :

Le 17 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **Kensington Private Equity Fund IV, L.P.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 700 parts, au prix de 1 000,00 \$ la part.

Date du placement :

Le 30 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 août 2007

### **Kingwest Avenue Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 23 203,560 parts au prix de 33,8249 \$ la part.

Date du placement :

15 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 septembre 2007

### **Kingwest Canadian Equity Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 36 245,016 parts au prix de 13,24 \$ la part.

Date du placement :

31 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 septembre 2007

### **Kingwest Canadian Equity Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 55 744,403 parts au prix de 13,456 \$ la part.

Date du placement :

31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 août 2007

### **Kingwest US Equity Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 9 545,891 parts au prix de 15,71 \$ la part.

Date du placement :

31 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 septembre 2007

### **Kingwest US Equity Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 26 959,375 parts au prix de 16,045 \$ la part.

Date du placement :

31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **Lion Capital Fund II SBS L.P.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 584 760,00 \$.

Date du placement :

Le 30 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 29 août 2007

### **Paul Capital Partners IX International, L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de parts, pour une valeur globale de 36 159 000,00 \$.

Date du placement :

Le 17 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 août 2007

### **PowerShares Golden Dragon Halter USX China Portfolio**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 100 actions, au prix de 28,54 \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **Raptor Global Fund Ltd.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 163,04 actions ordinaires de catégorie C, au prix de 1 938,87 \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 septembre 2007

### **StreetTRACKS Gold Trust**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 30 000 actions, au prix de 70,32 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 juillet 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

### **Timbercreek Mortgage Investment Fund**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 320 240 parts de catégorie A, pour une valeur globale de 3 274 957,79 \$.

Date des placements :

Le 1<sup>er</sup> août, 31 août et 10 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 septembre 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **ABN AMRO Gestion d'Actif Canada**

Vu la demande présentée par RFS Holdings B.V. (le « consortium ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 juillet 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Fonds » : Fonds d'exposition aux actions mondiales ABN qui est un O.P.C. tel que défini au *Règlement 14-501 Q sur les définitions*;

« liste des porteurs de titres » : liste(s) sur laquelle (lesquelles) apparaît (apparaissent) le nom et l'adresse de tous les porteurs de titres du Fonds;

« offre » : offre d'achat de toutes les actions ordinaires émises et celles qui le seront ainsi que de tous les titres américain d'actions étrangères émis et ceux qui le seront de ABN AMRO Holding N.V.;

« porteurs de titres » : personnes qui détiennent les titres du Fonds d'exposition aux actions mondiales ABN;

« société de gestion » : ABN AMRO Gestion d'Actif Canada;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu l'offre du consortium qui a été faite le 20 juillet 2007;

vu l'offre qui ne sera achevée que vers la fin du quatrième trimestre de l'année financière 2007;

vu le changement de contrôle de la société de gestion du Fonds qui surviendra à la suite de l'acceptation de l'offre à la suite d'un vote des actionnaires d'ABN AMRO Holding N.V.;

vu l'impossibilité pour le consortium d'avoir accès à la liste des porteurs de titres;

vu l'impossibilité pour le consortium d'acheminer dans les délais prescrits l'avis de changement de contrôle indirect de la société de gestion du Fonds aux porteurs de titres;

vu l'intention du consortium d'envoyer l'avis de changement de contrôle indirect de la société de gestion du Fonds dans les meilleurs délais à la suite de l'obtention de la liste des porteurs de titres;

vu l'offre de la part d'un concurrent;

vu la demande visant à obtenir l'agrément de l'Autorité relativement à un changement de contrôle d'une société de gestion, tel que prévu au paragraphe 2) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, afin de permettre le

changement de contrôle de la société de gestion du Fonds à la suite de l'acquisition d'ABN AMRO Holding N.V. par le consortium; (l'« agrément » demandé);

vu la demande de dispense de donner aux porteurs de titres l'avis de changement de contrôle de la société de gestion du Fonds., tel que prévu au paragraphe 2) de l'article 5.8 du Règlement 81-102; (la « dispense » demandée);

vu les représentations faites par le consortium.

En conséquence, l'Autorité, si toutefois l'offre du consortium est acceptée par les actionnaires d'ABN AMRO Holding N.V. :

1. donne son agrément au changement de contrôle de la société de gestion conformément au paragraphe 2) de l'article 5.5 du règlement 81-102;
2. dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, le consortium des dispositions prévues à l'alinéa a) du paragraphe 1) de l'article 5.8 du Règlement 81-102 aux conditions suivantes :
  - a) le consortium devra, à la suite de l'obtention de la liste des porteurs de titres donner à ces derniers, sans délai, l'avis de changement de contrôle de la société de gestion; et
  - b) aucun changement ne doit être apporté aux opérations de gestion du Fonds pendant la période de 60 jours suivant l'émission de l'avis aux porteurs de titres du Fonds.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2029

### **Artis Real Estate Investment Trust**

Vu la demande présentée par Artis Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 septembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des états financiers intermédiaires non vérifiés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période de six mois terminée le 30 juin 2007 (les « documents visés ») intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 2 octobre 2007 (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 28 septembre 2007.

Benoit Dionne  
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2122

### **Bourse de Montréal Inc.**

Vu la demande présentée par Bourse de Montréal Inc. auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 juillet 2007 (la « demande »);

vu l'article 67 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu l'article 71.1 du Règlement sur les valeurs mobilières R.R.Q., c. V-1.1, r. 1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu l'information déposée par Bourse de Montréal Inc. auprès de l'Autorité relativement au contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (le « contrat à terme »);

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour la mise en circulation du contrat à terme.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour la mise en circulation du contrat à terme.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2007.

Josée Deslauriers  
 Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2063

### **Catégorie de société unie Catégorie de société de revenu fixe international**

Vu la demande présentée par Corporation Financière Unie, au nom du Fonds défini ci-dessous, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 septembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et le terme défini suivant :

« Fonds » : Catégorie de société de revenu fixe international;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, le Fonds des obligations prévues au paragraphe 1) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 concernant une restriction en matière de concentration afin de lui permettre d'investir :

1. jusqu'à hauteur de 20 % de son actif net, calculé à la valeur au marché au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés « AA » par Standard & Poor's ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation agréées;
2. jusqu'à hauteur de 35 % de son actif net, calculé à la valeur au marché au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés « AAA » par Standard & Poor's ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation agréées;

collectivement, la « dispense demandée »;

vu les représentations faites par Corporation Financière Unie.

En conséquence, l'Autorité en vertu de l'article 19.1 accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. les paragraphes 1 et 2 de la dispense demandée ne peuvent être combinés à l'égard d'un émetteur;
2. les titres qui peuvent être acquis en vertu de la présente décision sont négociés sur un marché mature et liquide;
3. l'acquisition des titres en vertu de la présente décision est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds;
4. le prospectus simplifié du Fonds indique les risques supplémentaires associés à la concentration de l'actif net du Fonds dans les titres d'un nombre moindre d'émetteurs, tel l'exposition supplémentaire potentielle au risque de défaillance de l'émetteur dans lequel le Fonds a investi et les risques, notamment les risques de change et les risques associés aux investissements dans le pays où se situe l'émetteur;
5. le prospectus simplifié du Fonds indique, sous la rubrique « stratégie de placement », les détails de la dispense demandée, les conditions imposées ainsi que le type de titres visés par la présente décision.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 25 septembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*  
 Josée Deslauriers  
 Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1155871

Décision n°: 2007-MC-2084

### Corporation de Capital de Risque Laurent

Vu la demande présentée par Corporation de Capital de Risque Laurent (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 septembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du prospectus que l'émetteur entend déposer le ou vers le 18 septembre 2007, compte tenu que le placement se fait exclusivement à l'extérieur du Québec (la « dispense de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense de traduction.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2007.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2032

### Corporation Financière Mackenzie (La)

Vu la demande présentée par la Corporation Financière Mackenzie (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 juillet 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1-1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« dérivé visé » : tel que défini au Règlement 81-102 (collectivement, les « dérivés visés »);

« Fonds » : collectivement, les fonds et ceux à être créés qui sont ou seront gérés par la société de gestion à l'exception des Fonds du marché monétaire (individuellement, un « Fonds »);

« swaps » : collectivement, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les swaps de devises (individuellement, un « swap »);

« titres à revenu fixe » : toutes obligations, débentures, billets ou autres titres assimilables à un titre de créance qui sont liquides (tel que défini au Règlement 81-102) (individuellement, un « titre à revenu fixe »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la possibilité d'utiliser des dérivés visés dans les stratégies de placement de certains Fonds;

vu la première utilisation de dérivés visés pour certains Fonds qui sera faite conformément à l'article 2.11 du Règlement 81-102;

vu l'utilisation de dérivés visés qui est faite afin d'augmenter ou de réduire le risque d'exposition à certaines valeurs mobilières;

vu l'utilisation possible de dérivés visés afin de réduire le risque de fluctuation des taux d'intérêt ainsi que le risque de fluctuation des taux de change;

vu la protection que l'utilisation de dérivés visés procure aux portefeuilles des Fonds gérés par la société de gestion;

vu l'utilisation de dérivés visés dans le but d'investir de manière indirecte dans certains titres, certains marchés ou dans le but d'augmenter l'exposition des Fonds à des devises autres que canadienne qui sera faite de façon compatible avec les objectifs de placement de ceux-ci;

vu les politiques et procédures adoptées par la société de gestion visant l'utilisation de dérivés visés qui répondent aux exigences du Règlement 81-102 relatives aux dérivés visés;

vu les politiques et procédures, visant l'utilisation de dérivés visés, adoptées par tout conseiller en valeur ou tout sous- conseiller en valeur qui sont harmonisées à celles de la société de gestion;

vu la demande, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 du Règlement 81-102, visant à dispenser les Fonds, à certaines conditions, des obligations prévues aux articles suivants :

1. sous-paragraphe (a) du paragraphe (1) de l'article 2.7 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds de conclure des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit et, si ils sont conclus dans le cadre d'une opération de couverture, des contrats à livrer sur devises ou des swaps de devises, qui comportent, pour chacun d'eux, une durée de vie résiduelle supérieure à trois ans;
2. paragraphe 1) de l'article 2.8 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds d'utiliser les éléments suivants à titre de couverture en espèces, tel que défini au Règlement 81-102 :
  - a) des titres à revenu fixe;
  - b) des titres de créances à taux variable aussi connus sous le terme billets à taux variable (« BTV »);
  - c) des titres d'O.P.C. du marché monétaire, tel que défini au Règlement 81-102, gérés par la société de gestion (collectivement, les « Fonds du marché monétaire »);

collectivement, les « dispenses demandées »;

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. les titres à revenu fixe utilisés pour fins de couverture ont une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins ainsi qu'une note approuvée;

2. les BTV respectent les conditions suivantes :
- a) le taux d'intérêt variable des BTV se réinitialise sur une période ne dépassant pas 185 jours;
  - b) les BTV représentent des titres de créance dont le capital continuera d'avoir une valeur au marché approximativement égale à la valeur au pair à chaque fois que le taux d'intérêt à payer aux porteurs de ces titres est fixé;
  - c) si les BTV ne sont pas émis par un gouvernement ou un « organisme supranational accepté », tel que défini dans le Règlement 81-102, ils devront avoir une « note approuvée », tel que défini dans le Règlement 81-102;
  - d) si les BTV sont émis par un gouvernement ou un organisme supranational accepté, le capital et l'intérêt des BTV sont garantis pleinement et sans condition par :
    - (i) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire;
    - ou
    - (ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États, le gouvernement d'un autre État souverain ou un « organisme supranational accepté », tel que défini dans le Règlement 81-102, pour autant que, dans chaque cas, le BTV ait une « note approuvée », tel que défini au Règlement 81-102;
  - e) les BTV rencontrent la définition de « titre de créance ordinaire à taux variable » prévue à l'article 1.1 du Règlement 81-102;
3. lors du prochain renouvellement de leur prospectus et lors de tous renouvellements subséquents les Fonds devront divulguer la nature et les termes de ces dispenses dans leur prospectus sous la rubrique intitulée « Stratégies de placement » et dans leur notice annuelle.

Le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*  
 Josée Deslauriers  
 Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1131199

Décision n°: 2007-MC-2048

### **Crescent Point Energy Trust**

Vu la demande présentée par Crescent Point Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 septembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 11 septembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de renouvellement datée du 30 mars 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
  2. les bilans consolidés vérifiés au 31 décembre 2006 et 2005 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et de la trésorerie consolidé pour les exercices alors terminés et les notes et le rapport des vérificateurs y afférent;
  3. le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
  4. les états financiers consolidés comparatifs intermédiaires non vérifiés et le rapport de gestion intermédiaire au 30 juin 2007 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2007;
  5. la circulaire d'information datée du 26 avril 2007 relativement à l'assemblée annuelle des porteurs de parts tenue le 31 mai 2007;
  6. la déclaration de changement important datée du 7 mars 2007 se rapportant à la réorganisation interne de l'émetteur;
  7. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 4 juin 2007 relativement à l'acquisition de Mission Oil & Gas Inc.;
  8. la déclaration de changement important relativement au placement à être effectué;
- collectivement, les « documents visés »;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 10 septembre 2007.

Louis Auger  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1967

### **Fonds communs de placement Mackenzie**

Vu la demande présentée par la Corporation Financière Mackenzie (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 juillet 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et le terme définis suivant :

« Fonds » : Fonds mondial d'infrastructures Mackenzie Universal ainsi que le Fonds mondial de revenu immobilier Mackenzie Universal (individuellement, un « Fonds »);

vu le visa du prospectus simplifié des Fonds qui a été émis le 27 juin 2007;

vu le 30 juin 2007 qui est la date de fin d'année fiscale pour les Fonds;

vu les titres des Fonds qui ne sont offerts au public que depuis le 9 juillet 2007;

vu les titres qui ont été émis par les Fonds, entre le 27 juin 2007 et le 30 juin 2007, qu'à titre de mise de fonds initiale;

vu les Fonds qui déposeront les états financier vérifiés qui couvrent la période se terminant le 30 juin 2007;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande, en vertu de l'article 17.1 du Règlement 81-106, qui vise à dispenser les Fonds de l'obligation prévue à l'article 4.2 du Règlement 81-106 de déposer le rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds pour l'exercice se terminant le 30 juin 2007 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2007.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2056

**Fonds du marché monétaire NordOuest  
Fonds d'obligations canadiennes NordOuest**

Vu la demande présentée par Fonds Mutuels NordOuest inc. (la « Société de gestion ») au nom du Fonds du marché monétaire NordOuest et du Fonds d'obligations canadiennes NordOuest (collectivement, les « Fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 septembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81 102 »);

vu les termes définis suivants :

« 9186-3027 Québec inc. » : 9186-3027 Québec inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération des caisses Desjardins;

« CEI » : le comité d'examen indépendant des Fonds dont la Société de gestion a nommé les membres en vertu du Règlement 81-107 sur le comité d'examen des fonds d'investissement, mais qui n'est pas encore fonctionnel;

« certificats de dépôt » : les certificats de dépôt émis par la Caisse centrale Desjardins du Québec qui ont une période à courir jusqu'à l'échéance de 365 jours ou moins et qui sont remboursables à vue sans pénalité;

« Conseiller en valeurs » : Northwest Asset Management Inc., le conseiller en valeurs des Fonds;

« Fédération des caisses Desjardins » : la Fédération des caisses Desjardins du Québec, organisme qui soutient les caisses Desjardins du Québec et dont la Société de gestion et 9186-3027 Québec inc. sont des filiales en propriété exclusive indirecte;

« PCAC » : un titre de papier commercial adossé à des créances établi dans le cadre d'une opération de titrisation;

« PCAC détenu par les Fonds » : le PCAC détenu par les Fonds à la date de la demande et émis par un émetteur nommé à l'annexe A;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les Fonds de l'application des dispositions prévues au sous-paragraphe 3) du paragraphe 1) de l'article 4.2 du Règlement 81-102 concernant les opérations intéressées d'un organisme de placement collectif afin de permettre aux Fonds de procéder à la vente du PCAC détenu par les Fonds à 9186-3027 Québec inc. (la « dispense demandée »);

vu que la période à courir jusqu'à l'échéance du PCAC détenu par les Fonds s'échelonne entre le 9 octobre et le 15 novembre 2007;

vu que le PCAC détenu par les Fonds avait, au moment de son acquisition, une note approuvée telle que définie à l'article 1.1 du Règlement 81-102;

vu que la Société de gestion a établi que l'évaluation au coût plus les intérêts courus est la méthode d'évaluation appropriée pour le PCAC détenu par les Fonds. Il s'agit de la méthode d'évaluation qui est utilisée à l'égard des autres investissements dans du papier commercial détenu par les Fonds;

vu que la Société de gestion a établi que les problèmes de liquidité qui touchent actuellement le marché du PCAC peuvent avoir une incidence sur la confiance des investisseurs à l'endroit des Fonds et pourraient se traduire par un nombre inhabituel de demandes de rachat de la part des porteurs de parts;

vu que la Société de gestion veut s'assurer que les Fonds soient en mesure de donner suite aux demandes de rachat qu'ils reçoivent;

vu que si la Société de gestion et le Conseiller en valeurs conviennent que la vente du PCAC détenu par les Fonds s'avère dans l'intérêt fondamental de ceux-ci, 9186-3027 Québec inc. fera l'acquisition du PCAC détenu par les Fonds à un prix par titre égal au coût plus les intérêts courus;

vu que le prix d'achat à payer pour le PCAC détenu par les Fonds sera acquitté uniquement en espèces et qu'aucune transaction en nature n'aura lieu;

vu que les Fonds investiront le produit de la vente du PCAC détenu par les Fonds dans les certificats de dépôt;

vu que le Conseiller en valeurs, après que l'investissement dans les certificats de dépôt aura été réalisé, examinera les autres investissements possibles pour le Fonds du marché monétaire NordOuest afin de lui procurer, dans un délai raisonnable, un portefeuille d'investissement plus diversifié;

vu que les membres du CEI, réunis sous forme de comité *ad hoc*, ont approuvé le dépôt de la demande au nom des Fonds et la vente du PCAC détenu par les Fonds parce qu'ils les considèrent comme dans l'intérêt fondamental des Fonds et comme un résultat juste et raisonnable pour ceux-ci;

vu les représentations de la Société de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. le Conseiller en valeurs conclut que la vente du PCAC détenu par les Fonds et l'achat des certificats de dépôt sont dans le meilleur intérêt des Fonds;
2. la vente du PCAC détenu par les Fonds a lieu entre la date des présentes et le 30 septembre 2007;
3. le prix par titre est égal au coût plus les intérêts courus.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 24 septembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

## ANNEXE A

### Émetteurs de PCAC

Apollo Trust Series A  
 Apsley Trust FRN  
 Apsley Trust  
 Aurora Trust  
 Gemini Trust  
 Newshore Canadian Trust CL B  
 Newshore Canadian Trust FRN  
 Rocket Trust  
 Silverstone Trust  
 Structured Investment Trust III S-A

Numéro de projet Sédar: 1156041

Décision n°: 2007-MC-2080

### **Iteration Energy Ltd.**

Vu la demande présentée par Iteration Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 septembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 septembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle datée du 21 mars 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
2. les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
3. le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
4. les états financiers intermédiaires non vérifiés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2006;
5. le rapport de gestion pour la période de six mois terminée le 30 juin 2006;
6. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 10 avril 2007;
7. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 23 mars 2007;

collectivement, les « documents visés »;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 28 septembre 2007.

Louis Auger  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2120

### **Mawer Investment Management Ltd.**

Vu la demande présentée par Mawer Investment Management Ltd (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 septembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81 102 »);

vu les termes définis suivants :

« Fonds » : Fonds du marché monétaire canadien Mawer;

« Groupe Mawer » : la société de gestion, les actionnaires direct ou indirect de la société de gestion, la société Mawer Investment Management qui fournit certains services à la société de gestion, les sociétaires de la société Mawer Investment Management et toute entité constituée par un ou certains membres du Groupe Mawer dans le but de faciliter la vente des PCAC;

« PCAC » : un titre de papier commercial adossé à des créances établi dans le cadre d'une opération de titrisation;

« vente des PCAC » : la vente au groupe Mawer par les Fonds de tous les actifs détenus dans leur portefeuille de placement sous forme de PCAC;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser le Fonds de l'application des dispositions prévues à l'article 4.2 du Règlement 81-102 concernant les opérations d'un organisme de placement collectif avec les parties liées afin de permettre au Fonds de procéder à la vente des PCAC (la « dispense demandée »);

vu la société de gestion qui est membre du Groupe Mawer;

vu le Fonds qui possède des PCAC émis par un ou plusieurs émetteurs multicédants au sein de son portefeuille dont une partie sera échue le 9 octobre 2007 et l'autre le 11 octobre 2007;

vu les PCAC appartenant aux Fonds qui avaient, au moment où ils ont été acquis, et qui continuent d'avoir, à la date de la demande, une note de crédit approuvée;

vu la société de gestion qui a établi que l'évaluation au coût plus les intérêts courus est la méthode d'évaluation appropriée pour le PCAC appartenant au Fonds, et est celle qui est utilisée à l'égard des autres placements dans du papier commercial détenu par le Fonds;

vu la société de gestion qui a déterminé que les PCAC détenus par les Fonds sont adéquatement évalués au coût plus les intérêts courus;

vu la société de gestion qui a établi que les problèmes de liquidité qui touchent actuellement le marché du PCAC peuvent avoir une incidence sur la confiance des investisseurs à l'endroit du Fonds et pourraient se traduire par un nombre inhabituel de demandes de rachat;

vu le Groupe Mawer, ou l'un de ses membres, qui propose de régler les PCAC acquis au comptant ou en nature, ou en partie au comptant et en partie en nature;

vu, si le règlement s'effectue en totalité ou en partie en nature, que les titres transférés par le Groupe Mawer en échange du PCAC auront une valeur égale à la valeur (au coût plus l'intérêt couru) du PCAC acquis par le Groupe Mawer et seront des bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada ou tout autre titre d'état, tel que défini au Règlement 81-102, qui est similaire et très liquide (collectivement, les « titres d'État »). Le Fonds évaluera les titres d'État reçus comme s'ils les avaient acquis au comptant;

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée sous réserve des conditions suivantes :

1. le demandeur conclut que la vente est dans le meilleur intérêt de chaque Fonds;
2. la vente a lieu entre la date des présentes et le 31 octobre 2007;

3. le prix par titre est égal au coût plus l'intérêt couru;
4. dans l'éventualité où le règlement est effectué en totalité ou en partie en nature, les titres transférés par le groupe Mawer ont une valeur égale à la valeur (au coût plus l'intérêt couru) du PCAC acquis par le groupe Mawer et sont des titres d'État;
5. la société de gestion devra obtenir de chaque membre du Comité d'Examen Indépendant du Fonds la confirmation selon laquelle le résultat de la vente des PCAC sera juste et raisonnable pour le Fonds.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 17 septembre 2007.

*(s) Josée Deslauriers*  
Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1156311

Décision n°: 2007-MC-2023